



Commune de Leysin

Leysin, le 30 octobre 2018/JJB/cd

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 12/2018

Remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs

Délégué de la Municipalité : Monsieur Richard Calderini

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

Nous vous rappelons que lors de sa séance du 28 juin 2018, le Conseil communal a accepté le préavis n° 05/2018 qui proposait de remplacer et modifier 159 sources lumineuses alimentées par des lampes à vapeur de mercure et des lampes à sodium (conformément à l'Ordonnance sur l'Energie, OEn RS 730.01).

En effet, notre éclairage public ne répond plus du tout aux normes actuelles, aussi bien au niveau de la sécurité du réseau routier communal que pour les utilisateurs en tant que piétons.

Dès lors, il s'avère indispensable, voire essentiel de procéder au remplacement du solde de l'éclairage public par du LED. Par ailleurs, l'installation d'armoires de comptage permettra de s'acquitter uniquement de l'énergie réellement consommée et abolir le système forfaitaire actuellement en vigueur.

La totalité de notre éclairage public est composé de 522 sources lumineuses, dont 79 mâts équipés de lampes LED. Le remplacement des 159 lampes à vapeur de mercure est en cours et **284** restent encore à changer.

Le 20 décembre 2017, la Municipalité a déposé une demande de subvention auprès du Canton pour l'élaboration d'un concept d'éclairage public.

La Municipalité a également participé à fin mars 2018, à un appel à projet visant à soutenir financièrement les travaux de modernisation de l'éclairage public, qui a permis d'obtenir une subvention pour le solde restant à rénover. Ainsi, le territoire communal sera intégralement équipé en lampes LED économiques.

2. Caractéristiques des travaux et aménagements

Le type de candélabres proposé permet de conserver une totale harmonie avec ceux qui longent déjà nos routes. Le principe est de couper les têtes des anciens candélabres tout en gardant le mât principal. Un coupe-circuit sera posé également au niveau sécurité.

En outre, nous avons également la possibilité de les équiper de lampe LED afin de garantir de substantielles économies d'énergie. Afin de pallier à d'éventuelles pollutions lumineuses nocturnes, il sera également opportun de gérer la réduction de l'intensité lumineuse de 23h00 à 05h00.

Au niveau du bilan énergétique, notre proposition LED avec réduction nocturne autonome permettra d'économiser jusqu'à 71% d'électricité sur l'éclairage public de ces 284 candélabres. Ce projet sera mis au bénéfice du label « Cité de l'énergie ».

3. Planification

Les travaux seront réalisés de la manière suivante :

- Démontage des candélabres existants, creuse et création des nouveaux socles si nécessaire.
- Remplacement des candélabres avec découpe « fouet » et pose d'un coupe-circuit.

Ils débiteront en principe en mai 2019 selon les divers travaux déjà en cours et en tenant compte de la présence d'autres chantiers dans tout les secteurs concernés.

4. Adéquation avec le Plan Directeur communal

Les travaux envisagés correspondent parfaitement aux objectifs et mesures fixés dans le Plan Directeur communal au chapitres 3.3.1 et 3.3.3 relatifs aux "déplacements et espaces publics".

5. Audit & plan directeur

Le rôle de l'éclairage public évolue constamment. A la fonction sécuritaire initiale s'ajoute aujourd'hui un renforcement de la qualité de vie.

La pérennité des équipements d'éclairage requiert un état des lieux complet et une planification sur le long terme.

L'audit mis à jour le 6 novembre 2017 fournit un diagnostic précis et complet du parc d'éclairage public existant. Nous pourrions optimiser l'efficacité énergétique d'environ **130'000 kWh/année** et disposer d'un outil de planification des investissements à court, moyen et long terme. L'économie financière de la consommation se chiffrera à environ Fr. 27'000.-- par année.

6. Coût et financement

Le devis estimatif des travaux a été élaboré sur la base de prix déposés dans le cadre de projets identiques à celui de la Commune de Leysin. Il tient compte du fait que les travaux seront exécutés par le service des travaux ou des entreprises privées en ce qui concerne les fouilles mécaniques, les coffrages, le bétonnage, les transports de matériaux et les fournitures.

L'évaluation des coûts se présente de la manière suivante :

– Remplacement des luminaires existants, au total 284 pces	fr. 400'000.--
– Fourniture de prise Kit Mini-prises pour la déco de Noël	fr. 5'000.--
– Travaux de génie-civil liés aux futurs tableaux et raccordements	fr. 35'000.--
– Frais pour alimentation d'armoire	fr. 15'000.--
– Réserve pour création de socles ou mâts de rechange	fr. 25'000.--
– Frais pour le concept éclairage et demande de subvention	fr. 10'000.--
– Divers et imprévus	<u>fr. 10'000.--</u>
Montant total TTC	<u>fr. 500'000.-</u>

9. Subventions

Le présent budget ne tient pas compte de la subvention allouée à la Commune de Leysin (ref. EC.2018.17332) du 19 juin 2018. En effet, conformément à la Loi sur l'énergie du 16 mai 2006 (LVLEne) et au règlement sur le Fonds pour l'énergie du 4 octobre 2006 (RF-Ene), le Canton a accepté de nous octroyer un montant de **fr. 72'989.—TTC**.

Cette décision est valable jusqu'au 31 décembre 2019 et le projet doit avoir débuté au plus tard le 30 juin 2019. La Commune de Leysin est tenue d'informer la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) du début des travaux avant l'échéance précitée.

Le versement sera effectué après contrôle des justificatifs fournis afin de prouver le coût réel de mise en œuvre.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Vu le préavis municipal No 12/2018 du 30 octobre 2018

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

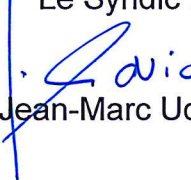
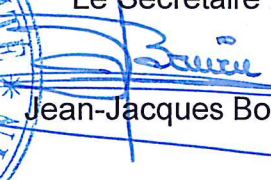
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 500'000.-- TTC, pour financer les travaux de remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2020.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic :  Jean-Marc Udriot
Le Secrétaire :  Jean-Jacques Bonvin





CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
présidée par Monsieur Serge PFISTER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 12/2018 du 30 octobre 2018 relatif au

REPLACEMENT ET MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UNE ALIMENTATION COMPLÈTE AVEC LE SYSTÈME LED ET MISE SOUS COMPTEURS

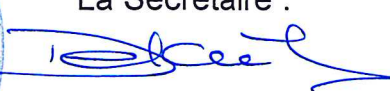
Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 500'000.— TTC, pour financer les travaux de remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum, dès le budget 2020.

Ainsi délibéré en séance du 13 décembre 2018

Au nom du Conseil communal de Leysin :
Le Président :  Serge Pfister
La Secrétaire :  Corinne Delacretaz

